



FMV SA
Relations Médias
Rue de la Dixence 9
1950 Sion

+41 27 327 45 24
communication@fmv.ch
www.fmv.ch

COMMUNIQUE DE PRESSE

La force hydraulique essentielle à la sécurité d’approvisionnement suisse, rappelle le Valais

Prise de position sur le projet de révision de la loi sur l’énergie

Sion, le 13 juillet 2020

Le Canton du Valais, l’Association des communes concédantes et FMV soutiennent la volonté du Conseil fédéral de développer les énergies renouvelables indigènes dans le cadre de la révision de la loi sur l’énergie (LEne). Ces dernières, et en particulier la force hydraulique, sont essentielles pour garantir la sécurité d’approvisionnement en électricité de la Suisse. Les mesures de soutien proposées sont un signal positif vis-à-vis des investisseurs. Néanmoins, avec les conditions cadres actuelles, ces mesures ne suffisent pas à atteindre l’objectif fixé, estiment, unanimement, les trois partenaires valaisans.

Le 3 avril 2020, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur la révision de la loi sur l’énergie (LEne). Cette révision vise à étendre les mesures de soutien aux énergies renouvelables indigènes et à les rendre plus compétitives sur le marché en accordant, notamment, des contributions d’investissement.

Dans un communiqué commun, le Canton du Valais, l’Association des communes concédantes et les Forces Motrices Valaisannes (FMV) parlent d’une même voix pour évoquer leur vision de l’avenir hydroélectrique valaisan et saluer le cap donné par le Conseil fédéral en matière d’énergie renouvelable.

Outre les ambitions de la Stratégie énergétique 2050 devant remplacer à terme l’énergie nucléaire suisse (25 TWh en 2019), le Canton du Valais, l’Association des communes concédantes et FMV rappellent que les mesures pour atteindre les objectifs climatiques ne permettront pas de réduire la consommation d’électricité et qu’il faut compter à terme sur une baisse des capacités exportatrices des pays voisins. La sécurité d’approvisionnement de la Suisse dépend donc aussi bien du maintien et du renforcement de la force hydraulique que du développement rapide des autres énergies renouvelables. De plus, les

acteurs de la branche doivent être en capacité d'augmenter de 10 TWh/an la production d'électricité flexible et hivernale.

Les cosignataires du communiqué sont convaincus que la force hydraulique est le pilier central de la sécurité d'approvisionnement à long terme. Ils soutiennent donc la révision de la LEné qui vise un approvisionnement durable, indigène et exempt de CO₂.

Néanmoins, cet objectif de sécurisation à long terme ne pourra être atteint sans l'aménagement de nouvelles conditions cadres et un accord avec l'Union européenne. Raisons pour lesquelles la révision de la LEné doit être coordonnée avec la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) annoncée pour début 2021.

A ce titre, le Canton du Valais, l'Association des communes concédantes et FMV proposent que l'actuel projet de révision de la LEné soit modifié pour intégrer les points suivants :

- **La prime de marché** en faveur de la grande hydraulique doit être prolongée jusqu'à l'ouverture totale du marché en Suisse
- **Le soutien aux investissements** de rénovation des grandes centrales hydroélectriques doit être maintenu pour consolider et améliorer les productions existantes
- **Les appels d'offres** pour l'octroi de contributions d'investissement doivent porter sur toutes les énergies renouvelables, y compris la force hydraulique, afin de répondre au mieux aux besoins d'électricité flexible et hivernale
- **Les projets de pompage-turbinage** doivent également bénéficier des contributions d'investissements car ils sont indispensables à la sécurité d'approvisionnement à long terme, en particulier en matière de flexibilité.

Par ce communiqué commun, le Canton du Valais, l'Association des communes concédantes et FMV soulignent leur vision partagée de l'avenir hydroélectrique valaisan et suisse.

Contacts :

- Joël Fournier, chef du service de l'énergie et des forces hydrauliques, 076 568 31 31
- Christoph Bürgin, président de l'Association des communes concédantes, 079 220 23 81
- Stéphane Maret, directeur général de FMV, 079 302 43 80